

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_070**

**MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 juin 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Hubert DELALANDE), Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Vincent DAUCHY donne pouvoir à Thierry OZENNE.
Sandrine GARÇON donne pouvoir à Didier COUILLARD.
Jean-Daniel LECOURT donne pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD.
Marie-Claire LAURENCE donne pouvoir à Colette ORIEULT.
Virginie SARTORIO donne pouvoir à Alain COUZIN.
Fabien TESSIER donne pouvoir à Geneviève SIRISER.
Agnès THOMASSET donne pouvoir à Sylvie LEBUGLE.
Richard VILLECHENON donne pouvoir à Christian GUESDON.*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_070 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°92-368 du 1^{er} avril 1992 modifié,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'arrêté n°ART2021-615 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 14 juin 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2023.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs dans le cadre de l'organisation de la rentrée 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

CRÉÉ les postes suivants :

- un emploi permanent, pour le service transport, d'adjoint technique territorial 20/35^{ème}
- un emploi non permanent d'adjoint technique territorial 13/35^{ème}

SUPPRIME un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 31.55/35^{ème}

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN